

L'an 2025 le 13 novembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Madame CHAPUIS Lysiane, le Maire.

Présents : Lysiane CHAPUIS, Maire, Jean-Pierre CHAPUIS, Philippe COLLET, Cindy FIRMIN, Gérard NAUDIN, et Jean-Pierre DIDIER Elizabeth GROENEWEG

Absents excusés :

M Patrick LESSERTEUR a donné pouvoir à M Jean-Pierre CHAPUIS
Mme Elizabeth GROENEWEG a donné pouvoir à Mme Lysiane CHAPUIS

Absent : Messieurs DOUBRE Alain et Didier FOUROT

A été nommé secrétaire : M Jean-Pierre CHAPUIS

Date de la convocation : 10/11/2025

Date d'affichage : 10/11/2025

Madame le Maire informe les conseillers que compte tenu d'un manque de devis le point n° 3 : « Travaux 2026 et demandes de subventions » ne pourra pas être traité. Il fera l'objet d'un point au prochain conseil municipal.

Madame le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

7) Demande de subvention pour un voyage scolaire d'un jeune aillantais

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, **ACCEPTENT** l'ajout du point 7 à l'ordre du jour.

1) Approbation du compte-rendu de séance du 15 octobre 2025

Compte-rendu approuvé par l'ensemble des présents et représentés.

2) Signature d'un contrat de gérance pour le multi commerce

La commune a fait l'acquisition du fonds de commerce le 10 janvier 2023 pour le montant de 45 000 €

Depuis cette date, la configuration technique et commerciale du fonds de commerce a évolué, entraînant une modification de son évaluation :

- Perte de la totalité de la clientèle
- Vieillessement normal des équipements de production malgré un suivi permanent par le propriétaire
- Volonté des gérants d'acquiescer le fonds de commerce à l'issue des 2 premières années d'exploitation

En conséquence, au 1^{er} décembre 2025, le nouveau montant est évalué à 35 000 €.

Les dispositions du contrat entre les futurs gérants et la commune seront ainsi les suivantes :

- Location du fonds de commerce au prix de 500 € mensuels pendant 2 ans ;
- Achat du fonds par les gérants à l'issue de la 2^{ème} année d'exploitation, au prix de 35 000 €, duquel seront déduits les 24 loyers de 500 €, soit un montant total de 23 000 €.
- Location du local commercial et du logement au prix de 500 euros mensuels sans les charges, assortie d'une franchise totale pendant les 12 premiers mois d'exploitation.

Concernant le loyer du local commercial et du logement proposé à 500 euros mensuels sans les charges, la commune propose un loyer gratuit toute l'année 2026.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, **EMETTENT** un avis.

3) Travaux 2026 et demandes de subventions

Point traité au prochain conseil municipal.

4) Autorisation au comptable pour la régularisation d'opération d'achat de terrain

Afin de régulariser les opérations d'achat de la parcelle D428 dans la rue du Berry, opérations comptabilisées par les mandats 67 et 255 en 2022, affectés au compte 622 au lieu du 2111, il convient de donner l'autorisation au comptable de débiter le compte 2111 et de créditer le compte 1068 pour un montant global de 1400 euros.

Seul le comptable peut effectuer ces écritures pour réintégrer le terrain dans les immobilisations de la commune.

Il convient également de lui attribuer un numéro d'inventaire le n°2022/000019.

Monsieur Jean-Pierre Chapuis, 1^{er} adjoint, constate que ces actions rétroactives sont trop fréquentes et considère que les hésitations des services comptables, dans leurs prises de décision relatives à l'imputation des dépenses, nuisent à l'efficacité des services de la commune. Il demande qu'à l'avenir le travail des communes rurales soit mieux respecté.

Les conseillers municipaux après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés, **AUTORISENT** le comptable à débiter le compte 2111 et à créditer le compte 1068 pour un montant de 1 400 €uros correspondant à la régularisation des mandats 67 et 255 de 2022.

5) Accroissement temporaire d'activité et nouveau tableau des effectifs

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite à l'annonce du départ de l'agent administratif, qui va nécessiter une phase de recrutement, la commune a besoin de recruter un agent administratif en accroissement temporaire d'activité pour le mois de décembre 2025. En effet, durant ce mois de décembre 2025, certains dossiers demandent un travail supplémentaire :

- La procédure en cours de relevage des tombes en l'état d'abandon du cimetière communal
- La clôture de l'année 2025 (état civil, élections, comptabilité)
- La préparation de la campagne de recensement de la population en janvier 2026
- La préparation des élections municipales en mars 2026

Les conseillers municipaux après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés, **APPROUVENT** le recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité durant le mois de décembre 2025 et **AUTORISENT** Madame le Maire à recruter un agent.

Nouveau tableau des effectifs à compter du 1^{er} décembre 2025 :

Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Nbre d'emploi à temps complet	Nbre d'emploi à temps non complet
Filière administrative	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C		1-25/35 ^{ème}
	Adjoint administratif contractuel	C	1	
Filière technique	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	C	1	

Les conseillers municipaux après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés, **APPROUVENT** le nouveau tableau des effectifs à compter du 1^{er} décembre 2025.

6) Départ d'un agent titulaire

Madame le Maire informe les conseillers de la réception d'un courrier de démission de l'agent administratif titulaire, démission effective au 31 décembre 2025. Ayant un préavis de 2 mois à effectuer, l'agent effectuera son préavis du 1^{er} novembre au 31 décembre 2025. En conséquence, Madame le Maire informe qu'il est nécessaire d'entamer une procédure de recrutement d'un nouvel agent administratif selon la procédure réglementaire.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, **ACCEPTENT** le recrutement d'un agent administratif et **MANDATENT** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

7) Demande de subvention pour un voyage scolaire d'un jeune aillantais

Madame le Maire présente une demande de la famille d'un jeune en CM2 à l'école élémentaire de Châtillon Coligny pour un voyage scolaire de classe de neige. Le coût du séjour est de 660.50 €uros. Lors des précédentes demandes, la commune a participé à hauteur de 150 €uros.

Les conseillers municipaux après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés, **ACCEPTENT** de participer à hauteur de 150 €uros pour le voyage en classe de neige de ce jeune.

Informations et Questions diverses

- **Cérémonie du 11 novembre à 10h30 :**

Le discours de Madame la Ministre des armées, Catherine Vautrin, a été très apprécié des participants.

A 11h30, plus de 30 personnes ont assisté à la **présentation de Madame Chantal Bouchon**, conservateur honoraire du patrimoine, membre du Corpus Vitrearum, autour de **la Charité de saint Martin**. L'idée étant de valoriser notre patrimoine dans l'église :

- restauration de la statue de saint Martin (inauguration de sa restauration le 21 septembre 2024)

- ainsi que les deux autres objets répertoriés dans notre église au titre des monuments historiques : les deux bannières : bannière saint Martin et bannière de la Vierge
Ajoutons à ces objets le vitrail Saint Martin.
Les participants ont été autant intéressés par la présentation que par la visite des objets qui s'en est suivie.

Un buffet convivial a ensuite été servi dans la salle Marcel Deprez.

La présence de Monsieur Jacques BILLARD, invité parmi d'autres dans cette présentation a fait que la plupart des personnes présentes ont suivi celui-ci jusqu'à l'église sainte Madeleine de Montargis. Monsieur Jacques BILLARD a passionné la vingtaine de participants pendant 2 heures en expliquant l'église et les vitraux.

Monsieur Jacques BILLARD a fait de nombreux livrets sur tous les vitraux des églises de l'arrondissement de Montargis. Les vitraux de l'église d'Aillant sont dans un de ces livrets.

- **Décoration de la commune aux couleurs de Noël** : livraison du sapin le mardi 25 novembre 2025
Le samedi 29 novembre à 16h parents et enfants sont conviés afin de décorer la commune aux couleurs de Noël. Toutes les personnes souhaitant venir nous aider sont les bienvenues.

- **Noël de la commune :**

- Pour les enfants : les festivités débiteront à 16h le samedi 6 décembre 2025 dans l'église par un concert autour des chants de Noël. S'en suivra à 17h dans la salle Marcel Deprez par une animation et la remise des cadeaux aux enfants par le Père Noël.
- Pour les aînés : un colis gourmand sera offert à toutes les personnes de plus de 70 ans ainsi qu'aux conjoints n'ayant pas atteint cet âge. La distribution des colis sera effectuée entre le 15 et 20 décembre 2025.

- **Du cinéma dans mon village**

Le mardi 2 décembre 2025 à 20h : **LA FEMME LA PLUS RICHE DU MONDE**

Prochains conseils :

- Lundi 24 novembre à 18h30
- Jeudi 18 décembre à 18h30

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.

Pièce jointe : Discours de Madame Catherine VAUTRIN, Ministre des Armées et des Anciens Combattants (cérémonie du 11 Novembre)